

**PROCES-VERBAL N° 15
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 10 MAI 2021 A 20H00**

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Favre ouvre la séance à 20h05 en souhaitant la bienvenue à tous. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mmes Valérie HENRIOUD et Isabelle ROULIN, MM. Stéphane FAVRE et Michel ROULIN.

Sont absents : Mmes Theres BRILLET, Tania DÉVAUD et Valérie PETOUD, MM. Pierre-Alain DÉVAUD, Philippe MARTIN, Steve PAQUIER, Philippe PETOUD et Cyril SCHMIED.

23 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 14 du 14 décembre 2020
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 01-2021 relatif au traitement des Municipaux et du Syndic
7. Préavis municipal n° 02-2021 relatif aux indemnités de départ des Municipaux
8. Propositions individuelles
9. Divers

3. Adoption du procès-verbal no 14 du 14 décembre 2020

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Il est accepté à l'unanimité par un levé de main.

4. Communications du bureau

En raison de son absence à la séance du 10 juin prochain, le Président remercie d'ores et déjà les conseillers pour le travail fourni lors de cette législature.

5. Communications municipales

M. Dominique Dafflon explique que le 10 juin à 18h30, une première séance est prévue pour l'assermentation par M. Le Préfet du nouveau Conseil communal. A 20h00, le Conseil actuel se réunira une dernière fois. Depuis peu, les séances sont à nouveau ouvertes au public. M. Dafflon espère que la traditionnelle agape pourra être organisée.

6. Préavis municipal n° 01-2021 relatif au traitement des Municipaux et du Syndic

- a) Le préavis municipal a été envoyé à chaque conseiller. Il n'est pas relu.
- b) Le rapport de la commission des finances est lu par M. Jean-Michel Favre.
La commission estime qu'il revient au futur Conseil communal de se déterminer sur le traitement des municipaux pour la législature 2021-2026, tel que mentionné dans son rapport sur le budget 2021. La Municipalité n'en n'a pas tenu compte, elle propose de refuser le préavis 01-2021 et de reporter ce point au Conseil communal de la prochaine législature.

c) Discussion

En réponse à la question de Mme Nathalie Fragnière, M. Dafflon explique que les vacations de la Municipalité sont rémunérées à CHF 35.-/heure depuis le 1^{er} janvier 2021 (CHF 30.-/heure jusqu'à fin 2020). Il ne comprend pas pourquoi, la commission n'a pas amendé le budget 2021 en supprimant ce point et indique que la demande est formulée ce jour afin de soulager les nombreux préavis à présenter au début de la prochaine législature.

M. Daniel Morier explique que la commission n'a pas obtenu les réponses à ses questions quant à la raison pour laquelle le syndic est moins rémunéré que les municipaux au prorata temporis. Il ajoute que les chiffres mentionnés dans le préavis ne tiennent pas compte des vacations qui augmentent les rémunérations. La commission avait approuvé le budget incluant les nouveaux montants pour autant que le Conseil communal 2021-2026 ratifie le préavis y relatif. La Municipalité a souhaité maintenir cette séance, le Conseil doit se doit de décider.

M. Jean-Pierre Allaz s'est renseigné auprès du Syndic de Bettens et les montants obtenus sont moindres que ceux en vigueur actuellement à St-Barthélemy. Le tarif horaire des vacations est à CHF 36.-.

M. Dafflon regrette que la comparaison n'ait pas été faite avec une commune plus ressemblante telle que Villars-le-Terroir ou Assens et dont les rétributions sont plus proches.

M. Tonino Natale s'étonne de cette sollicitation alors que la Municipalité répète depuis plusieurs années que les finances vont mal.

d) Décision

Le vote par bulletin secret est demandé. Le Président donne lecture des conclusions :

- Vu le préavis municipal no 01-2021 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Bulletins délivrés : 23

Bulletins rentrés : 23

Bulletins valables : 23

Le Conseil communal décide avec 21 voix contre
1 voix pour
1 blanc

- De refuser l'augmentation de salaire des membres de la Municipalité telle que proposée.

Le préavis sera représenté au début de la législature 2021-2026.

Mme Vilma Pirrello précise qu'elle est motivée par d'autres choses que le salaire et que son travail ne sera pas affecté par cette décision. Cependant, à chaque Conseil communal, elle entend des reproches formulés envers la Municipalité et regrette qu'aucune reconnaissance ne soit prononcée.

7. Préavis municipal 02-2021 relatif aux indemnités de départ des municipaux

- a) Le préavis municipal a été envoyé à chaque conseiller. Il n'est pas relu.
- b) Le rapport de la commission des finances est lu par M. Jean-Michel Favre.
La commission constate que la Municipalité a bien compris que la commission des finances ne serait pas aussi généreuse et qu'elle a baissé ses prétentions par rapport au préavis présenté en 2019, passant de CHF 15'000.- à CHF 5'000.- maximum. Elle s'interroge de l'octroi d'une indemnité par année de présence et non pas par législature ainsi que du montant pas rond proposé. Finalement, elle tient à préciser que le plan de prévoyance peut être modifié afin de faire bénéficier les municipaux de la LPP. La commission propose de refuser le plan d'indemnités de départ tel que présenté par la Municipalité.

c) Discussion

M. Dafflon revient sur la question des cotisations LPP et réitère les informations contenues dans le préavis. La Municipalité considère les CHF 201.- comme un dédommagement et un remerciement au travail fourni.

M. Morier rappelle que la situation est due au montant accordé à M. Villaz. Après avoir tenté d'atteindre la Municipalité pour obtenir des réponses notamment sur le montant de CHF 201.- et vu l'absence de réponse, la commission a pris la décision d'établir un rapport négatif et de laisser le Conseil communal se déterminer.

Aux dires de deux conseillers, l'Etat de Vaud offrirait des cadeaux de départ en retraite, après de nombreuses années de collaboration, d'un montant se situant aux alentours de CHF 1'500.-.

d) Décision

Le vote par bulletin secret est demandé. Le Président donne lecture des conclusions :

- Vu le préavis municipal no 02-2021 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Bulletins délivrés : 23

Bulletins rentrés : 23

Bulletins valables : 23

Le Conseil communal décide avec 14 voix contre
 4 voix pour
 5 blancs

- De refuser le plan d'indemnités de départ pour les Syndics et Conseillers municipaux, tel que présenté par la Municipalité.

8. Propositions individuelles

Le Président a reçu une motion concernant la remise en état du chemin du Moulin.

Après plusieurs demandes infructueuses, M. Bertrand Favre, motionnaire demande que le Conseil communal se prononce et charge la Municipalité de présenter une étude afin que le chemin du Moulin soit refait en priorité, avant celui des Adoux.

Une discussion fournie s'engage concernant la prise en compte de cette demande qui devrait être présentée sous la forme d'un postulat.

M. Bertrand Favre, après avoir donné des précisions sur sa requête, souhaite modifier sa motion en postulat.

Le Conseil communal décide avec

17 voix pour
0 voix contre
5 abstentions

- de prendre en compte le postulat et invite la Municipalité à étudier l'opportunité de rénover le chemin du Moulin.

9. Divers

M. Philippe Favre demande si la cour d'école, fermée pour cause de travaux dans l'ancien collège, pourrait être accessible, tout du moins le week-end.

Mme Viviane Favre, voisine du chantier, supporte le bruit des travaux la semaine et préférerait qu'elle reste fermée.

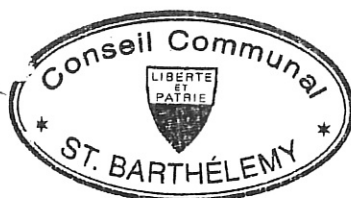
Mmes Vilma Pirrello et Pamela Burdet, municipales rendent attentives l'assemblée que pour des questions de sécurité, il est préférable de laisser fermer cette place pendant toute la durée des travaux.

M. Vincent Favre revient sur les décisions du jour et tient à rassurer la Municipalité du soutien du Conseil. C'est la forme qui a pêché plus que le fond.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h15.

Le Président :

A. Favre



La Secrétaire :

Y. Morier